

DEC162461DR15

**Décision portant nomination de Mme Sophie HONTEBEYRIE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5142 intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications - Pau (LMAP)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5142 intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications - Pau (LMAP) et nommant M. Jacques GIACOMONI en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 5142<sup>1</sup> en octobre 2016 ;

Considérant que Mme Sophie HONTEBEYRIE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine du 21 au 23 juin 2010 et du 6 au 9 septembre 2010,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Sophie HONTEBEYRIE, ingénieur d'étude, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5142 intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications - Pau (LMAP), à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Mme Sophie HONTEBEYRIE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sophie HONTEBEYRIE, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 24 octobre 2016

Le directeur de l'unité  
Jacques GIACOMONI

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle BUJAN

Visa du président de l'Université de Pau et des Pays de  
l'Adour  
Mohamed AMARA